



CAPITALISATION BELGIUM

Contrat de capitalisation

ONE
LIFE

Caractéristiques produit

Nature du contrat

- **Contrat de capitalisation** à versements libres, liés à un ou plusieurs supports d'investissement dont les droits sont exprimés en unités de compte
- **Durée fixe** de 10 ans minimum et de 99 ans maximum, reconductible tacitement d'année en année

Marché cible

Capitalisation Belgium est un contrat de capitalisation destiné aux clients particuliers résidant en Belgique et aux sociétés établies en Belgique, souhaitant investir au moins 100 000 EUR pour un horizon de placement moyen à long terme, tout en ayant la possibilité de disposer de leurs investissements à tout moment. Les supports disponibles au sein du contrat offrent différents degrés de personnalisation, ainsi qu'un accès à un large choix d'actifs en fonction du profil du souscripteur (fonds UCITS, produits structurés, actifs non traditionnels ou encore non cotés).

Les personnes envisageant une expatriation pourront bénéficier d'une portabilité de leur contrat (après analyse par OneLife), protégeant ainsi leurs intérêts.

Souscripteurs

Personnes physiques résidentes fiscales belges

Personnes physiques de nationalité belge résidentes fiscales hors de Belgique (**sous conditions spécifiques et sous réserve d'acceptation préalable**)

Personnes morales ayant leur siège social en Belgique

Devise de référence

Contrat libellé **en euros (EUR)** par défaut

Possibilité de choisir parmi d'autres devises (**sous réserve d'acceptation préalable**) :

- Dollar (USD)
- Livre sterling (GBP)
- Franc suisse (CHF)
- Couronne danoise (DKK)
- Couronne suédoise (SEK)

Supports d'investissement

Supports d'investissement dont les droits sont exprimés en unités de compte :

- **Fonds externes** : Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)
- **Fonds internes collectifs (FIC)**
- **Fonds internes dédiés (FID)**

Attention : tous les supports d'investissement ne sont pas éligibles pour toutes les catégories de souscripteurs.

L'investissement dans les supports en unités de compte comporte un risque de perte du capital puisque leur valeur est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Prime initiale

- Fonds externe / Fonds interne collectif : 100 000 EUR minimum
- Fonds interne dédié : 125 000 EUR minimum avec une fortune mobilière nette de 250 000 EUR

Prime complémentaire

10 000 EUR minimum pour toute prime complémentaire

Minimum par support

- **Fonds externe / Fonds interne collectif :** 5 000 EUR minimum
- **Fonds interne dédié :** 125 000 EUR minimum

Frais d'entrée

5% maximum

Frais de gestion administrative

1,5% par an maximum

Autres frais

Frais de gestion financière : selon le gestionnaire (soumis à TVA)

Frais de dépositaire : selon le dépositaire (0,10% en moyenne ; soumis à TVA)

Uniquement pour les fonds externes et les fonds internes collectifs :

Frais d'arbitrage : Maximum 1% du montant transféré avec un minimum de 80 EUR

Pour plus de détails sur les frais, veuillez consulter les Conditions Générales et le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI).

Frais de sortie

Pas de frais

Options d'arbitrage automatique (uniquement pour les fonds externes et certains fonds internes collectifs)

Toutes les options sont gratuites. Le souscripteur choisit les fonds parmi une liste fournie par OneLife.

Sécurisation des plus-values :

Seuil de déclenchement défini par le souscripteur : compris entre +5% et +100% par tranche de 1% ; 1 000 EUR minimum

Limitation des pertes financières :

Seuil de déclenchement défini par le souscripteur : compris entre -5% et -50% par tranche de 1% ; 1 000 EUR minimum

Arbitrages programmés :

Fréquence définie par le souscripteur : mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle

Date de début et date de fin de l'option définies par le souscripteur

Limitation des pertes financières avec réinvestissement programmé :

Nombre d'arbitrages et fréquence définis par le souscripteur (mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle)

Rachat partiel

2 000 EUR minimum

Fonds interne dédié : 10 000 EUR minimum. Le rachat partiel ne peut porter l'épargne investie dans un FID en dessous de sa valeur minimum (125 000 EUR), auquel cas le Le souscripteur doit racheter totalement son contrat ou réallouer les actifs composant le FID vers des parts de Fonds Externes éligibles.

Rachat total

Possible à tout moment

POURQUOI SOUSCRIRE UN CONTRAT CAPITALISATION BELGIUM?

Contrat flexible et portable

- ✓ Contrat conforme au droit belge et en principe portable en cas de relocalisation
- ✓ Liberté et accessibilité : souscription individuelle ou co-souscription *(en cas de souscription par des particuliers)* et possibilités de financement
- ✓ Cadre fiscal avantageux : neutralité fiscale au Luxembourg, avantages par rapport à un portefeuille traditionnel (différé fiscal, fiscalité réduite sur rachat)

Gestion financière personnalisée et diversifiée

- ✓ Différents véhicules d'investissement arbitrables et cumulables entre eux permettant une personnalisation totale (fonds internes collectifs / dédiés)
- ✓ Large choix d'actifs disponibles (UCITS, ETF, produits structurés, immobilier, capital investissement, non-coté)
- ✓ Les fonds externes proposés sont uniquement des fonds « institutionnels » afin de vous garantir un maximum de transparence au niveau des frais
- ✓ Contrat multi-devises, stratégie d'investissement évolutive tout au long de la vie du contrat

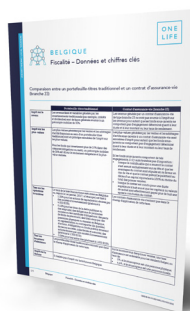
Transparence et protection

- ✓ Régime unique de protection du souscripteur (Triangle de Sécurité luxembourgeois)
- ✓ Transparence fiscale (échange automatique d'information)

Services holistiques et dédiés

- ✓ Outils en ligne sécurisés et intuitifs (plateformes/app partenaires et clients)
- ✓ Equipes complémentaires et dédiées (front et back)

Retrouvez plus d'information sur nos solutions



Fiscalité du contrat de capitalisation en Belgique

À propos de OneLife

OneLife a pour ambition de bousculer les idées reçues quant à l'assurance-vie. Spécialisés dans ce secteur depuis près de 30 ans, nous développons des solutions de planification financière transfrontalières pour des clients fortunés dans toute l'Europe et au-delà.

Qu'il s'agisse d'épargne à long terme, de planification successorale ou simplement de comprendre comment mieux gérer votre patrimoine, nous nous employons à fournir des solutions sophistiquées, conformes et innovantes conçues pour s'adapter à chaque individu et à l'évolution de ses besoins.

En s'appuyant sur un solide réseau de partenaires choisis, comprenant des banques privées, des *family offices* et des conseillers financiers indépendants, notre équipe dynamique d'experts internationaux offre une approche novatrice qui permet de comprendre et d'anticiper les besoins des clients fortunés dans un monde en pleine mutation.

Avec plus de 7 milliards d'euros d'actifs sous gestion, OneLife est membre du Groupe APICIL, 3^e groupe de protection sociale en France, engagé en assurance-vie et assurance santé, retraites, produits d'épargne et services financiers connexes.

Le contenu de cette brochure promotionnelle est uniquement destiné à fournir des informations générales sur les produits et services offerts par la compagnie d'assurance-vie The OneLife Company S.A. (OneLife). Il ne constitue pas une offre pour la souscription d'un produit d'assurance. OneLife ne garantit pas que les informations contenues dans cette brochure soient complètes, exactes ou à jour au moment où elle est distribuée. Ces informations ne constituent pas non plus une forme quelconque de conseil juridique, fiscal ou en matière d'investissement et ne doivent donc être utilisées que conjointement à un avis professionnel approprié obtenu d'une source professionnelle qualifiée, indépendante et adéquate.



linkedin.com/company/the-onelife-company



vimeo.com/the1lifeco

ESSENTIAL WEALTH

onelife.eu.com

T (+352) 45 67 301
F (+352) 45 6730-5650
E info@onelife.eu.com

The OneLife Company S.A.
38 Parc d'Activités de Capellen·BP 110·L-8303 Capellen·Luxembourg
RCS Luxembourg B34.402



■ GROUPE APICIL